Imprimer

1992/04/23 Langue et statut économique au Québec

LANGUE ET STATUT ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC : LA SITUATION EN 1985 ET L'ÉVOLUTION DEPUIS 1980

Montréal, 23 avril 1992. - Le Conseil de la langue française rend publics aujourd'hui les résultats d'une étude de François Vaillancourt portant sur les écarts de statut socio-économique entre les groupes linguistiques au Québec en 1985, et leur évolution de 1980 à 1985. Sous le titre *Langue et statut économique du Québec, 1980-1985*, cette étude constitue une mise à jour des résultats d'une étude semblable sur la période 1970-1980, ce qui permet d'examiner l'évolution des disparités socio-économiques de 1970 à 1985.

L'auteur démontre tout d'abord, dans ces deux ouvrages, que les écarts de revenus entre communautés linguistiques n'est pas attribuable au seul facteur de l'appartenance linguistique, c'est-à-dire à la qualité d'être francophone ou anglophone, bilingue ou unilingue, mais également à d'autres variables, non liées à la langue.

Il constate ainsi d'importantes différences dans les revenus moyens de travail entre groupes linguistiques, selon que l'on considère l'effet brut des facteurs linguistiques, c'est-à-dire lorsque ceux-ci incluent implicitement l'incidence des autres variables, ou l'effet propre des facteurs linguistiques, c'est-à-dire lorsqu'ils excluent l'incidence des autres variables.

Ainsi, en 1985, les hommes francophones bilingues touchent des revenus moyens de travail supérieurs de 35 % à ceux des francophones unilingues (effets bruts), mais ils retirent de leur seule qualité d'être bilingues des revenus de travail plus élevés d'à peine 6 % que ceux des francophones unilingues (effets propres). Quant aux femmes francophones bilingues, elles touchent des revenus moyens de travail de 25 % supérieurs à ceux des francophones unilingues et retirent de leur bilinguisme des revenus plus élevés de 9 % que ceux des francophones unilingues. De même, les hommes anglophones bilingues reçoivent des revenus moyens de travail supérieurs de 36 % à ceux des francophones unilingues, tandis qu'ils retirent des revenus inférieurs de 3,5 % à ceux des francophones unilingues. Cela démontre que la connaissance de l'anglais est peu rentable en soi.

Les écarts de revenus se rétrécissent

Les résultats portant sur l'activité sur le marché du travail (taux de participation, nombre annuel de semaines de travail, etc.) et sur l'accès aux postes de cadre indiquent un rétrécissement des écarts de revenus de travail entre francophones et anglophones de 1980 à 1985. En fait, la connaissance de l'anglais n'est très rentable pour le travailleur québécois que si celui-ci occupe un poste de col blanc supérieur ou intermédiaire dans les secteurs desservant le marché non québécois, notamment dans les sièges sociaux pancanadiens de Montréal.

En ce qui concerne les revenus de placement, le retard des francophones par rapport aux anglophones et aux allophones bilingues et anglophones est beaucoup plus accusé que pour les revenus de travail, malgré une légère amélioration de 1980 à 1985.

Une comparaison de ces résultats avec ceux de 1970 nous permet de constater une amélioration remarquable, en termes relatifs du moins, du statut du groupe francophone de 1970 à 1980, c'est-à-dire durant la période de mise en place du processus de francisation en vertu de la loi 22, puis de la *Charte de la langue française*.

En effet, en 1970, le revenu total d'un Québécois anglophone (revenu agrégé de travail de transfert et de placement) excédait de près de 45 % celui d'un Québécois francophone, tandis que le revenu de travail du premier dépassait de 30,5 % celui du second. Dix ans plus tard, bien que le revenu total de l'anglophone reste supérieur à celui du francophone, l'écart entre les deux s'est réduit de 45 % à 16 %, soit une diminution de près des deux tiers. De plus, l'anglophone bilingue dont le revenu était supérieur en 1970 à ceux de l'anglophone unilingue et des francophones bilingue et unilingue, était dépassé par le francophone bilingue en 1980. De même, le revenu de travail d'un anglophone, qui dominait de 30,5 % celui du francophone en 1970, n'excédait plus ce dernier que de 11 %, dix ans plus tard.

La scolarité est un facteur déterminant

Or, c'est la scolarité, davantage que l'appartenance linguistique comme telle, qui influencerait le plus ces différences salariales. En 1981, par exemple, seulement 7,4 % des hommes unilingues francophones avaient une scolarité universitaire, comparativement à 37,8 % pour les hommes anglophones (bilingues et unilingues regroupés).

En conclusion, même si les anglophones touchent des revenus de travail supérieurs à ceux des francophones, le français a, depuis 1980, la même rentabilité nette (toutes choses étant égales par ailleurs) que l'anglais sur le marché du travail québécois. Le bilinguisme reste par ailleurs avantageux. Selon l'auteur, ces deux tendances devraient se maintenir au cours des 15 prochaines années.

Source : Antoine Godbout, secrétaire
Conseil de la langue française
(418) 643-2740